

# le Bien-être animal



## Dispositif du référent « bien-être animal » (BEA) dans les élevages

**Le saviez-vous ?** Le 1<sup>er</sup> janvier 2022 est entré en vigueur un nouveau dispositif permanent de désignation et de formation des référents « bien-être animal » dans les élevages.

### Que dois-je faire ?

#### 1 Désigner le référent BEA de l'élevage



Indiquer le nom du référent BEA sur papier libre (pas de modèle imposé)



L'afficher sur mon exploitation et l'inscrire sur le registre d'élevage



Je n'ai rien à envoyer à l'administration !

#### 2 Suivre le parcours de formation



Vérifier si les diplômes du référent BEA sont reconnus dans l'annexe 2 de l'AM du 16 déc 2021



OU



Vérifier si le référent BEA a suivi une formation reconnue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la liste de l'IT N° 2022-362 du 05/05/2022



OUI

Je n'ai pas besoin de suivre de parcours de formation.

NON

NON

OUI

Suivre le parcours de formation complet :

GRATUIT

Un module distanciel de 2h : [formation-referent-bien-etre-animal.fr/](http://formation-referent-bien-etre-animal.fr/)

ET

AIDÉ PAR L'ÉTAT

Une formation VIVEA/OCAPIAT labellisée de 7h au choix



Suivre le module distanciel uniquement avant le 30 juin 2023

**EN CAS DE CONTRÔLE :** je montre à l'inspecteur l'affichage du référent désigné et les diplômes ou attestations de la formation « bien-être animal » suivie.

#### 3 Renouveler le parcours de formation

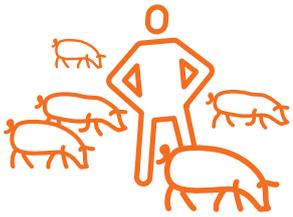
Je renouvelle ce parcours de formation d'ici 7 ans à compter du moment où j'ai suivi le parcours de formation complet ou à compter de la date d'obtention de mon titre ou diplôme si mon diplôme est reconnu.

**Pour aller + loin :**  
<https://agriculture.gouv.fr/referent-bien-etre-animal-questions-reponses>



# Castration en élevage et réglementation

## 1 Pour bien gérer la castration dans mon élevage



- Je m'informe des nouvelles modalités et de la réglementation sur le site CastraBEA de l'IFIP
- Je m'assure d'avoir la nécessité (par contrat) de poursuivre la castration des porcelets
- Je suis le parcours de formation obligatoire et conserve précieusement les attestations
- Je respecte les prescriptions, l'utilisation des médicaments et les conseils donnés par mon vétérinaire
- Je ferai la demande de prise en charge du volet pratique lorsque celle-ci sera ouverte (aide versée à l'éleveur avec un plafond de 150€)

## 2 Parcours de formation



### 1<sup>ER</sup> VOLET DE LA FORMATION

- Informations sur les modalités liées à l'arrêt de la castration à vif des porcs et les alternatives possibles
- Disponible sur le Centre de ressources «CastraBEA» de l'IFIP
- Gratuit et accessible aux éleveurs et leurs salariés



<https://ifip.asso.fr/centre-de-ressources-castrabea/>



### 2<sup>ND</sup> VOLET DE LA FORMATION

- Pratique et dispensé par leur vétérinaire
- Objectifs :
  - Affiner les gestes pratiqués sur les animaux
  - Bien utiliser les médicaments prescrits
  - Répondre aux questions
- Sujets possibles :
  - La castration avec anesthésie locale et analgésie
  - L'utilisation de l'immunocastration
  - L'élevage du mâle entier si l'éleveur en a la possibilité commerciale

## Le saviez-vous ?

Des travaux sont encore en cours :

- pour améliorer les protocoles disponibles et la disponibilité des médicaments vétérinaires
- pour évaluer l'acceptabilité de l'immunocastration par les consommateurs
- pour limiter le risque et mieux détecter les carcasses odorantes
- pour limiter les difficultés rencontrées lors de l'élevage de mâles entiers
- pour proposer une offre de formations labellisées en BEA plus large
- pour obtenir une meilleure répartition des coûts induits sur la chaîne de valeur

Les résultats de ces travaux pourront aider à avancer sur le sujet.

**Castration**  
**Substituer**  
**Soulager**  
**Supprimer**

